



Un engagement citoyen

L'engagement citoyen est le socle de l'organisation des secours en France. Il permet d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous.

246 900 pompiers assurent un départ toutes les 7 secondes

■ Qui sont-ils ?

78 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires, femmes et hommes, en ville ou à la campagne, qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps au service de leur communauté.

■ Que font-ils ?



84 %

Secours d'urgence aux personnes



6 %

Incendie



10 %

Autres

Votre contact :

SAPEURS ■ POMPIERS

DE FRANCE

www.pompiers.fr

Merci à notre partenaire



L'assureur de toute une vie



SAPEUR-POMPIER, MOI AUSSI!

FNSPF - Réédition 2017. Crédits photos : P. Forget / Sagaphoto.com, O. Rigaud, Scis 77, L. Lacombe.



SAPEURS ■ POMPIERS
DE FRANCE

Pour en savoir plus :



DÉCOUVRIR



Jeunes sapeurs-pompiers

JSP

S'initier aux techniques de secours tout en pratiquant le sport

S'ENGAGER



Sapeurs-pompiers volontaires

SPV

Un engagement indemnisé compatible avec une activité professionnelle

AVOIR UN MÉTIER



Sapeurs-pompiers professionnels

SPP

Accès sur concours au grade de sapeur, de lieutenant ou de capitaine

Modalités

- Être âgé de 11 à 18 ans, fournir un certificat médical d'aptitude physique, un certificat de vaccination antitétanique et une autorisation parentale
- Inscription à la rentrée scolaire
- Durée de formation : 4 ans

En général, les mercredis et / ou samedis :

- Participer à des compétitions, à des manœuvres et à des rassemblements régionaux et nationaux
- Préparer et obtenir le brevet national de Jeune sapeur-pompier (à partir de 16 ans)

Contactez l'union départementale pour en savoir plus.
Coordonnées sur www.pompiers.fr

Modalités

- De 16 à 60 ans
 - Résider en France et jouir de ses droits civiques
 - Conditions d'aptitude médicale et physique
 - Recrutement sur entretien
 - Formation initiale et continue
- 6 interventions par mois en moyenne

Contactez le centre de secours le plus proche de chez vous ou de votre lieu de travail.

Modalités

- Dès 18 ans
- Être de nationalité française (ou ressortissant européen sous certaines conditions) et jouir de ses droits civiques
- Conditions d'aptitude médicale et physique
- Formation initiale après recrutement
- Accès sans concours réservé aux JSP et SPV sous conditions d'ancienneté et de formation

Les lauréats doivent rechercher un poste dans un service départemental d'incendie et de secours (Sdis).

Médecins
Pharmaciens
Vétérinaires
Psychologues
Infirmiers

Le Service de santé et de secours médical (SSSM) accueille les professions médicales et paramédicales, en tant que SPP ou SPV